

Membres	23
Présent(s)	18
En audio/visioconférence	2
Représenté(s)	0
Quorum	16

SEANCE DU 25 MARS 2021

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Françoise BENOIT, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Catherine JAEGLE, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Monsieur Rémy OSSWALD, Madame Josiane REIBEL, Monsieur Alexandre SCHNELL, Monsieur Patrice SCHOEPFF, Madame Lucette TISERRAND
- Présents à distance : Monsieur Mustafa CAYLAK, Madame Virginie JACOB, Monsieur Frédéric GIRARD (Représentant du personnel) et Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso - Commissaire aux comptes), Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement - DDT 67), Monsieur Jean-Marie RUMPLER (Directeur de la maintenance et du patrimoine) et Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines)
- Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline RAYNAUD (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Pierre STAUB (Représentant de la société EMHA) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Madame Frédérique LINGELSER et Madame Nadia MONKACHI

Le Conseil d'administration,
Vu le rapport du Directeur général
Délibère :

CA/2021/003 : Renouvellement du Plan de Concertation Locative pour la période 2021/2023.

Il est décidé :

1. D'approuver le nouveau Plan de Concertation Locative.
2. D'autoriser la mise à disposition de moyens financiers au bénéfice des signataires de la convention selon les conditions proposées, au prorata des résultats obtenus lors des élections du 29 novembre 2018.
3. D'autoriser Monsieur le Directeur à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme